

# LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

## ANGLETERRE. Londres, le 15 septembre.

**Départ de Charles X.** — La duchesse d'Angoulême et la princesse Louise-Marie-Thérèse (Mademoiselle, seule fille de la duchesse de Berri), et leur suite doivent s'embarquer ce matin à sept heures à bord du bateau à vapeur allant à Rotterdam, pour se rendre à Gratz. Le duc de Blacas a quitté l'hôtel de Grillon hier soir avec des dépêches pour Charles X, qui, suivant ce que nous apprenons, attend l'arrivée du duc avant de partir pour l'Autriche. Le duc de Blacas, depuis six semaines qu'il a habité l'hôtel Grillon, a eu plusieurs entrevues avec lord Palmerston, relativement à la nouvelle destination des exilés d'Holy Rood.

S. M. la reine a visité la duchesse d'Angoulême et Mademoiselle mercredi au soir à l'hôtel de Grillon. La reine est restée trois quarts d'heure avec la duchesse, et en la quittant a embrassé S. A. La comtesse de Clarendon et lady Maryborough ont accompagné S. M., quoique ni l'une ni l'autre de ces dames ne soient attachées à la maison royale. Lady Clarendon est, nous le croyons, une amie personnelle de la duchesse. On se dit tout bas que l'ex-dauphine aurait été invitée à Windsor par ses illustres visiteurs, si l'étiquette de cour ne s'était opposée à cette marque d'attention. La reine était dans un carrosse particulier, suivie de valets sans livrée. Il était évident qu'elle désirait se présenter à l'hôtel *incognito*. La duchesse d'Angoulême voyage sous le nom de comtesse de Marne. La duchesse de Cumberland, le prince et la princesse Lieven, le ministre d'Espagne, le baron de Wesseberg, ministre autrichien, le baron et la baronne Bulow, la comtesse d'Essex, etc., ont été au nombre des visiteurs.

Une communication de lord Palmerston au duc de Blacas, arrivée après le départ du duc, lui a été transmise.

Charles X, le duc d'Angoulême et leur suite, partant pour le continent, sont arrivés à l'hôtel de Grillon à Edimbourg. Le comte de Damas, frère du précepteur du duc de Bordeaux, et un autre Français de distinction sont à l'hôtel de Crawley. L'ex-roi, le duc d'Angoulême et le jeune duc de Bordeaux, se dirigent, comme la duchesse d'Angoulême, vers l'Allemagne, mais s'embarqueront à Leith pour Hambourg.

On assure que le commandant de l'escadre miguéliste a donné sa démission.

**L'amiral Codrington**, qui se porte candidat pour Devonport et Stonehouse, reçut un cartel la semaine dernière, d'un certain Monsieur, nommé Woolcombe, qui s'était offensé de quelques mots écrits ou prononcés par sir Edward. Le héros de Navarin qui ne se sentait aucun goût pour cette manière de terminer une dispute; à un dîner qu'il donna quelques jours après, il fit allusion à cette affaire en ces termes: « On pouvait supposer, a-t-il dit, qu'il était avide de combats, mais il n'y a au contraire personne qui s'en soocie moins; j'ai le combat, sans comprendre toute la responsabilité qu'il prenait en risquant la vie de son équipage. Il pense que la salle de ville est le lieu propre pour vider une pareille dispute; il se réjouira d'y rencontrer M. Woolcombe, pour que les électeurs puissent juger qui est dans son tort. »

**Walter Scoot.** On reçoit sur la santé de Walter Scoot le comit et triste bulletin suivant:

« Nous devons annoncer avec douleur que l'illustre auteur de *Waverley* n'a plus que quelques heures à vivre. »

## FRANCE.

**Paris, le 15 septembre.** — Ce matin, il est arrivé au ministère des affaires étrangères un courrier de M. de Meulenaere, ministre belge. On croit que les dépêches dont il était porteur étaient fort importantes, car M. Sébastiani a aussitôt envoyé cette dépêche au roi.

— On parle beaucoup dans nos principaux salons politiques d'une lettre autographe adressée récemment par le roi à l'empereur de Russie.

Cette lettre roule, dit-on, principalement sur la question hollando-belge, S. M. insiste fortement encore, plus comme roi que comme père, sur la nécessité d'en hâter l'issue, non seulement dans l'intérêt des deux nations, mais dans l'intérêt de l'Europe entière qui demande des garanties pour la paix, tenue en suspens par l'opiniâtreté du roi de Hollande.

Quelques personnes ajoutent qu'une lettre à peu près semblable est partie antérieurement pour le roi d'Angleterre, qui s'est empressé d'y répondre d'une manière qui a complètement satisfait le roi des Français.

— On lit dans le *Journal des Débats*:

« Les journaux belges sont bien informés en annonçant la prochaine arrivée de M. le duc d'Orléans à Bruxelles. Nous savons, en effet, que S. A. R. est au moment de son départ pour cette ville. »

— La chambre des mises en accusation de la cour royale de Poitiers a décidé la mise en accusation de la duchesse de Berry.

— Un crime affreux a été commis entre Besayes et Alixan (Drôme), dans la nuit du 9 au 10 de ce mois. Deux jeunes gens venant de se divertir dans un village voisin et se retirant chez eux, aperçurent sur leur route un individu de fort mauvaise mine, et l'abordèrent, après s'être concertés, pour lui demander ses papiers. Celui-ci feignant de se fouiller pour les leur montrer, tira de sa poche un stilet dont il les frappa l'un et l'autre au cou. Le premier est mort sur-le-champ et on désespère de la vie de son compagnon. L'assassin est parvenu à s'échapper à la faveur de la nuit.

— Le gouvernement de Bavière vient de recevoir de la part d'un grand nombre d'habitans du cercle du Rhin une nouvelle protestation contre les protocoles de Francfort. Cette protestation se distingue par des sentimens constitutionnels et par une grande fermeté. Parmi les nombreuses signatures dont elle est revêtue, se trouvent celles du bourgmestre de Kaiserslautern, et de beaucoup de conseillers municipaux.

— Voici un mot d'explication sur la démarche que viennent de faire les anciens rédacteurs de *l'Avenir*:

« Ces messieurs s'étaient rendus à Rome pour obtenir l'approbation du pape, ou tout au moins pour se défendre auprès de lui des attaques dont ils avaient été l'objet à l'occasion de la publication de *l'Avenir*. Tout le temps de leur séjour à Rome, il ne parent obtenir de décision; ils revinrent alors en France décidés à profiter du silence du pape, et de cet adage: *qui ne dit mot consent*, pour reprendre leurs publications; mais à peine, furent-ils de retour qu'une nouvelle dénonciation de 43 propositions de *l'Avenir* fut soumise à l'adhésion des évêques de France; 56 signèrent; et c'est cette pièce, tenue très-secrète, qui provoqua certains passages de la lettre encyclique du souverain pontife, en date du 15 août dernier. (G. des Ecoles.) »

— *Mina.* On trouve l'avis suivant dans un des derniers numéros de la *Chronique constitutionnelle* de Porto, journal officiel de don Pedro:

*Au ministre de la marine.*

« Monsieur, S. M. le duc de Bragance, régent au nom de la reine, ayant appris que le général espagnol Mina, M. Arescuer et un Français nommé Bertrand, étaient en route pour se rendre dans ce port, probablement avec des intentions hostiles contre la tranquillité du royaume d'Espagne et le même auguste personnage ayant solennellement donné sa parole d'honneur aux gouvernemens de l'Europe de ne permettre qu'au sujet de S. M. C., sur lequel planerait le moindre soupçon d'avoir des intentions hostiles contre la tranquillité de l'Espagne, fût reçu ou restât dans aucune partie des états portugais, qui aurait juré obéissance à son autorité légitime, ce dont il a donné des preuves non équivoques dans ses ordres au général commandant dans la province des Açores, le 25 mars de l'année courante, S. M. I. m'a ordonné de dire à V. Exc. d'envoyer sans délai les ordres les plus positifs pour qu'aussitôt après l'arrivée dans le port des étrangers en question, ils soient conduits au château du fort St-Jean-du-Boz de cette place, où ils seront retenus pour être renvoyés par le premier bâtiment prêt à mettre à la voile, n'importe où. »

« Cette résolution de S. M. restera en vigueur contre tout sujet espagnol qui n'aurait pas de passeport délivré par les autorités légitimes d'Espagne, ou les ambassadeurs, ministres ou consuls de cette nation dans les pays étrangers. »

« Signé, Q. J. Le Torres Mangas. »

## NOUVELLES DE HOLLANDE.

*Le Handelsblad* contient ce qui suit:

« Selon des rapports de l'armée en campagne, du 14 septembre, le quartier-général est resté à Tilbourg; celui de la 1<sup>re</sup> division se trouve à Breda, et celui de la 2<sup>e</sup> division à Eindhoven. »

« Le 13 de ce mois, de grandes manœuvres ont eu lieu au camp de Ryen, on y a simulé la prise d'assaut d'un fort construit à cet effet, et dont on a fait sauter les mines. L'artillerie de siège se composait d'une batterie d'artillerie volante et de 6 mortiers. LL. AA. RR. le prince feld-maréchal, le prince Frédéric, la princesse d'Orange et ses fils, assistaient à ces manœuvres, de l'exécution desquelles les princes ont témoigné toute leur satisfaction. »

« L'avant-veille, LL. AA. RR. la princesse d'Orange ses fils et sa fille étaient arrivés de Soestdyk à Raemdonk, où le prince feld-maréchal était allé les recevoir. Après les manœuvres, S. A. R. est retournée à Soysdyk. LL. AA. RR. les princes ses fils, sont restés au quartier-général. »

— M. Bligh, nommé récemment par S. M. B. premier secrétaire à l'ambassade près la cour de Russie, a remis le 12 de ce mois, au roi, ses lettres de rappel comme envoyé à La Haye, et a quitté le lendemain cette résidence pour se rendre à sa nouvelle destination. On dit aussi que ce diplomate aurait remis à S. M. les lettres de rappel de sir Charles Bagot, formalité qui, par suite du départ précipité de ce dernier et de l'absence de S. M., n'avait encore pu avoir lieu. Sir Yermingham restera, à ce qu'on apprend, à La Haye, comme chargé d'affaires de la légation anglaise.

— On écrit de Rotterdam qu'on y attendait, le 15 de ce mois, la duchesse d'Angoulême et sa suite, venant d'Holyrood, et se rendant à Gratz, par la voie du Rhin.

— La *Gazette de Rotterdam* publie quelques détails sur une rébellion qui aurait éclaté à Krawang (Java) parmi les agriculteurs chinois. Le gouverneur général a de suite envoyé sur les lieux des troupes qui y ont rétabli l'ordre après un combat acharné, dans lequel le chef des rebelles a été tué avec beaucoup de siens.

## BELGIQUE.

Anvers, 17 septembre. — Aujourd'hui, vers midi un bateau venant de la citadelle ne montrant point de pavillon, nos marins placés à l'embarcadere ont tiré dessus six coups de fusil, il a ensuite hissé pavillon hollandais et s'est placé immédiatement sous la protection de la Tête de Flandres. Au même moment un bateau belge venant de l'intérieur et n'ayant point de pavillon, une canonniers à également tiré dessus quelques coups de fusils jusqu'à ce qu'il eut hissé son pavillon; on ne sait pas s'il y a eu des blessés.

— Il y a en ce moment deux navires américains en décharge pour notre nouvel Entrepôt. Le *William Penn* et le *Rodney* avec du tabac. Il est urgent qu'on construise le plutôt possible un quai devant ce belle établissement.

— Le roi Guillaume avait envoyé une troupe d'Acrobates à la Citadelle: ces artistes donnaient alternativement des représentations à la Citadelle, à la Tête de Flandres et au fort Lillo. Ces messieurs s'étant présentés hier sur notre territoire du côté du Kiel, nos troupes s'en sont emparés et les ont conduits en ville hier au soir.

— La garde civique d'Anvers, en garnison à Liège, a reçu l'ordre de se tenir prête à marcher; tous les congés ont été retirés; on ignore le lieu de leur destination. (*Antwerpsch Nieuwsblad.*)

— La société d'amateurs de pigeons du *Verloten Os* de cette ville a fait lancer à Paris le 13 de ce mois à 6 heures du matin 12 pigeons âgés seulement de 5 à 6 mois. Celui qui a remporté le premier prix était de retour à 1 heure 1/2, et un autre à 2 heures de l'après-midi, tous deux appartenant à L. F. Van Baelen. Un troisième appartenant à M. Cuperus est revenu le lendemain à 11 heures du matin. C'est la première fois qu'on a essayé de faire parcourir un aussi long trajet à d'aussi jeunes pigeons.

### FÊTE PATRIOTIQUE.

La fête qu'a donnée samedi dernier la société de l'Arc et de l'Arbalète en l'honneur du mariage de LL. MM. a répondu à l'attente de tous ceux qui avaient pu en voir les préparatifs. Plus de deux mille personnes se trouvaient réunies dans l'ancien jardin des Arbalétriers et circulaient sous les arbres confus qui ornent ce local: une suite d'arcades richement illuminées en vers de couleur se prolongaient dans une partie du jardin: une tente arrangée avec beaucoup de goût était destinée aux autorités: des chronogrammes des devises se lisaient dans plusieurs endroits: des lustres des arbustes de toute espèce étaient distribués dans toutes les parties du jardin qui offrait le coup-d'œil le plus animé et le plus enchanteur.

On voyait un génie écrivant sur une pyramide les noms de nos augustes souverains dont le chiffre était répété de distance en distance par des transparents. Un immense transparent tracé par M. Wappers représentait S. M. mettant l'anneau au doigt de sa royale épouse: à ses pieds était l'Escut et la ville d'Anvers; ce tableau présentait le plus charmant spectacle. On ne pouvait voir rien de plus riche, ni de plus brillant, que l'illumination de cet espace où une foule immense se pressait, circulait dans tous les sens: les drapeaux et les pavillons des puissances qui ont reconnu le royaume de la Belgique, se voyaient aux arbres de distance en distance: on y distinguaient ceux de France, d'Angleterre, d'Amérique, d'Autriche, de Suède, des villes Anscatiques: partout étaient pavoisées les couleurs belges: plus de deux cents drapeaux décoraient l'enceinte du local.

A sept heures, la fête a commencé par un brillant concert d'harmonie exécuté par la Société d'Apollon, à huit heures, MM. les gouverneurs civil et militaire, M. le bourgmestre, accompagnés de plusieurs autres fonctionnaires, ont fait leur entrée: un discours de réception leur a été adressé par le président de la société de l'Arc et de l'Arbalète interprète des sentiments véritablement nationaux, dont tous les cœurs sont pénétrés pour la patrie et le roi qu'elle s'est choisi. M. le gouverneur a répondu qu'une nation est bien forte lorsque tous les ci-

toyens sont animés d'un même esprit et cherchent dans l'intimité de leur union cette force qu'elle ne peut trouver ailleurs: que désormais l'union entre la puissante France et la florissante Belgique était indissoluble; qu'il fallait se rappeler le passé et être plein d'espérance pour l'avenir. Des cris mille fois répétés de *vive le roi! vive la reine!* ont accueilli l'un et l'autre discours qui ont fait sur toute l'assemblée la plus vive impression.

A huit heures le feu d'artifice a été tiré: les portraits du roi et de la reine figurant au milieu du feu faisaient un effet magique.

A onze heures un balon aux trois couleurs a été lancé: il s'est élevé majestueusement dans les airs. Le bal a ensuite commencé: il était des plus animés et offrait un aspect charmant.

On remarquait à cette soirée M. le consul de France en costume. Une collecte s'est faite pendant la soirée, et le produit en est destiné à une distribution qui se fera aux classes pauvres de la ville. Le concert était exécuté par de jeunes amateurs qui ne sont d'aucune société et qui ont joué avec un ensemble admirable.

Hier au soir la foule s'est de nouveau portée devant le local de la *rue sans Fin* où l'on a donné une seconde fête non moins animée que la première. La musique de la garde civique de Louvain y a exécuté des symphonies pendant toute la soirée.

Malgré l'affluence extraordinaire du monde, qui se croisait en tous sens dans ce charmant local, le meilleur ordre et la décence n'ont cessé d'y régner, grâce à la sollicitude de MM. les commissaires, qui n'avaient admis à la fête que des personnes, connues par leur attachement à l'ordre des choses existant: si les acolytes du prince Agrippa-Diamanski s'y étaient trouvés, fidèles aux principes de leur illustre chef, ils n'auraient pas manqué de faire main-basse sur pierres et bijoux, et certes, les montres, les cachets et les tabatières eussent eu à essayer une furieuse attaque. (*Phare.*)

Bruxelles, le 17 septembre. — Le roi et la reine ont passé la journée d'hier à Bruxelles. LL. MM. ont fait dans l'après-midi une promenade en voiture.

— M. le comte de Latour-Maubourg a eu hier une entrevue avec M. de Meulenaere au ministère des affaires étrangères.

— Hier, dans l'après-dîner, sir Robert Adair et M. de Latour-Maubourg ont eu ensemble plusieurs conférences. Dans la soirée, vers huit heures, un courrier a été expédié à Calais par sir Robert Adair. Le départ de ce courrier a eu lieu avec le plus grand secret. On a remarqué jusque vers dix heures du soir beaucoup de mouvement à l'hôtel de l'ambassade anglaise.

— C'est jeudi ou vendredi que le duc d'Orléans arrivera à Bruxelles.

— M. Ch. de Brouckere vient de donner sa démission de membre de la chambre des représentants. On assure que dans la lettre qu'il a écrite à cet effet à M. le ministre de l'intérieur, il déclare renoncer à la carrière parlementaire. (*Mém.*)

— Nous apprenons qu'un dîner sera offert par le gouvernement à l'hôtel-de-ville, aux députations des villes qui viendront recevoir le 27 les drapeaux d'honneur. (*Union.*)

— On nous assure que les deux journaux hollandais, le *Staats-Courant* et le *Journal de La Haye*, que nous avons cités hier, ont induit leurs lecteurs en erreur en annonçant que les menaces du général Chassé au colonel Bozen avaient intimidé celui-ci au point de lui faire suspendre les travaux de fortifications commencés par lui sur un point qui ne convenait au général Chassé. On parle d'une lettre écrite au journal hollandais par le commandant d'Anvers, dans laquelle le droit et la volonté de notre gouvernement, de faire continuer comme bon lui semble les travaux de fortifications à Anvers, sont énergiquement soutenus. S'il en est ainsi; il nous semble que le gouvernement devrait faire publier cette réponse au général Chassé. Les Hollandais ne manquent jamais de publier tout ce qui peut servir à donner de l'énergie et de l'orgueil à leur armée et à leurs populations. Pourquoi négligeons-nous d'en agir de la même manière quand l'occasion s'en présente? (*Courrier.*)

— On lit la lettre suivante dans le *Messenger de Gand*, adressée au rédacteur:

Tournay, 11 septembre 1832.

Je lis aujourd'hui un article du *Messenger de Gand* (LE DRAPEAU D'HONNEUR): je ne viens pas révéler les expressions dont vous vous êtes servi contre ma légion et moi-même; j'honore au contraire de toutes les épithètes que vous m'avez données, comme on s'honorait sous le drapeau d'Alpe d'être appelé *gueux*: le soldat le plus à plaindre est celui dont l'ennemi ne dit rien.

Mais dans cet article, M. le rédacteur, vous attaquez l'homme peut-être le plus honorable de la révolution, qui n'a qu'une seule ambition, qui est son idée fixe, celle de voir sa patrie heureuse; pour baser votre lâche attaque, vous citez un fait erroné, un fait entièrement faux, je vous prie, ou vous somme même de déclarer le mensonge dont votre journal s'est rendu fort sciemment l'interprète.

IL EST FAUT que M. de Mérode ait forfait à l'honneur et violé la foi jurée dans la journée du vendredi. M. de Mérode m'envoya dans la matinée de ce jour, un ordre signé de lui et de M. de Gamond de me retirer; à mon arrivée à la porte de la ville, il se rendit de sa personne auprès de moi à l'entrée du chemin couvert et me réitéra de vive voix ce même ordre. C'est moi seul qui ai refusé d'y acquiescer et de reconnaître ses pouvoirs. Cet acte de désobéissance, si c'en est un, est un fait personnel, dont je réclame seul la responsabilité; mais je donnerai au tribunal de l'opinion publique, pour ma seule défense, l'article que je refute aujourd'hui. Ainsi donc, M. le rédacteur, vous vous voyez bien, et tous les gens de bonne foi ne l'ont jamais ignoré, que M. de Mérode a fait dans cette circonstance tout ce qu'il était humainement possible de faire pour assurer l'exécution de ses promesses envers la régence de la ville de Gand.

Veillez, M. le rédacteur, rectifier ce mensonge et cette calomnie dans votre plus prochain N<sup>o</sup>, et m'éviter par là un voyage, car votre silence m'obligerait à me rendre à Gand, pour vous forcer moi-même à cette rectification.

Un *cosaque de la révolte* ne s'adresse pas à la justice, dont les formes sont trop lentes en pareil occasion, mais il emploie les moyens qui sont toujours en la possession de l'homme de cœur, qui veut obtenir une réparation prompte ou pour lui, ou pour ceux qu'il respecte et honore. Recevez, etc. Ad. Vte. Pontecoulant.

### LIÈGE, LE 18 SEPTEMBRE.

Les nouvelles de l'apparition du choléra-asiatique à Aix-la-Chapelle se sont confirmées: la gazette de cette ville, du 13, contient une publication de la régence royale de cette ville, au sujet des mesures à prendre contre la propagation de ce fléau. Une commission sanitaire a été établie, et deux hôpitaux ont été mis à la disposition des cholériques indigènes.

— On a déjà frappé pour une valeur de plusieurs milliers de francs de pièces de cinq francs. La nouvelle monnaie sera probablement mise en circulation dans la huitaine. La pièce de cinq francs porte d'un côté l'effigie du roi, avec les mots: *Léopold I<sup>er</sup> roi des Belges*; de l'autre, les mots: *5 francs, 1832*. Sur le cordon on lit: *Dieu protège la Belgique*. On sait que M. Braemt, graveur à Bruxelles, a été chargé de l'exécution de la nouvelle monnaie. Nous avons vu deux très-belles boîtes renfermant cinq pièces de cinq francs chacune, deux en argent, deux en cuivre et une en or. Cette dernière de la valeur de 72 florins. Ces boîtes sont destinées l'une au roi des Belges et l'autre au roi des Français.

— On lit dans l'*Industrie*: « Il résulte de nouveaux renseignements qui viennent de nous être transmis, au sujet de la polémique engagée entre nous et le *Mémorial*, que M. Kaufmann ne s'est réellement joint à la milice nationale à Alcoy, lors des événements d'Espagne en 1822, que pour défendre les dépôts de mécaniques contre les pillages; et qu'il n'entraîna point dans les attributions de l'emploi qu'il a occupé sous M. le comte de Loucey en 1815, de fournir des renseignements sur les personnes de la province qui pouvaient ne pas être tout-à-fait dévoués à l'autorité du colonel prussien.

» Nous donnons volontiers place à ces rectifications, parce que, quelle que soit la position et les opinions des adversaires de l'*Industrie*, celle-ci a pour loi d'être, avant tout, vraie, loyale et franche. »

— Il n'est conte si absurde dont les journaux gagés de la Hollande ne bercent leurs lecteurs; le *Journal de Luxembourg*, par exemple, annonce sérieusement qu'il y a eu des jours où l'on a enterré à Bruxelles plus de 150 personnes mortes du choléra; que le roi a donné la plus complète adhésion aux dernières propositions de la conférence ou plutôt de la Hollande; que les Braxellois ne l'ont plus revu, ni lui, ni la reine, depuis le jour de leur entrée, et qu'il ne vent plus paraître qu'au

touré d'un cordon sanitaire, comme s'il devait craindre qu'on n'attentât à sa personne.

— Le compte de la ville de Gand pour 1831 qui vient d'être affiché, présente les résultats suivans :

1. Recettes ordinaires et extraordinaires, . . . . .	fls. 784,631 75
2. Dép. ord. non compris la dette fl. 327,987,96 1/2	} 742,681 85 5
3. Dép. extraord. et dettes de la ville, . . . . .	
Restant net, fls. 41,949 89 5	

— La commission chargée de décerner le prix du grand concours de peinture; accordé par le gouvernement, s'est réunie à Anvers. Elle était composée de MM. van Bree, directeur de l'académie royale d'Anvers, Wappers et Brackleer, d'Anvers, Navez, Paelinck et François de Bruxelles, sous la présidence de M. le comte F. de Robiano.

Le sujet proposé était: *Scipion malade, auquel Antiochus renvoie son fils*. Six tableaux avaient été jugés dignes du concours. La commission, après avoir décidé d'abord à l'unanimité moins une voix qu'il y avait lieu à décerner le prix, s'est prononcée en faveur de l'ouvrage de M. Witz, de Dinant.

Avant de prendre cette décision, M. de Robiano avait donné connaissance à la commission d'une protestation de deux jeunes peintres, fondée sur un défaut, disaient-ils, de publicité suffisante. La commission, après avoir examiné cette réclamation, a reconnu que, le ministère de l'intérieur, qui en avait eu également connaissance, ayant trouvé qu'il y avait eu publication dans vingt journaux à peu près des diverses provinces du royaume, il n'y avait pas lieu, quant à elle, à s'en occuper.

— Le *National* et le *Courrier Français* s'accordent à dire qu'une division prononcée vient de s'établir dans le ministère français: MM. Barthe, Montalivet, Sébastiani et Girod, auxquels M. Dupin veut donner l'exclusion, ont fait alliance, pour se maintenir, avec MM. Guizot, Bertin et Thiers, qu'ils veulent faire entrer dans le conseil, tandis que MM. Soult, Rigay et Louis se sont rangés avec M. Dupin, en sacrifiant leurs collègues, M. d'Argout est entre les deux camps, déterminé à se ranger du côté du plus fort.

— Le *Morning Herald* dit que don Pedro a rendu Oporto imprenable, et que la garnison de cette ville se monte déjà à 12,000 hommes. L'armée de don Miguel qui entoure la ville compte 20,000 hommes. Il y a eu plusieurs petites escarmouches assez insignifiantes, et dans lesquelles chaque parti s'attribue la victoire. Don Miguel doit se mettre incessamment à la tête de son armée, à laquelle il a déjà envoyé plusieurs pièces de grosse artillerie. On ne pense pas que les troupes belligérantes se livrent une bataille rangée d'ici à l'hiver, parce que la saison des pluies a commencé dans ces contrées, ce qui rend les mouvemens d'armée impraticables. La flotte de don Miguel a été renforcée et doit mettre sous peu à la voile.

L'amiral Sartorius est toujours en observation devant le rocher de Lisbonne; il a reçu pour renfort un vaisseau de 76 canons, qui le mettra à même d'attaquer le *Don Juan*, de 74. Il paraît que la seule chose qui cause de l'embarras à don Pedro est la modicité de ses finances. Ses dépenses mensuelles sont évaluées à 50,000 livres sterling (1,250,000 francs); ceci est seulement pour l'armée de terre et la marine; il a en outre à payer l'administration du gouvernement et des généraux, ministres et les dépenses de la diplomatie. Il paraît qu'il y a des mécontents à Oporto à cause des persécutions judiciaires qui ont déjà commencé contre le peuple. Une femme a été condamnée, le 4 septembre, à six mois d'emprisonnement pour calomnie contre le gouvernement. Les moines qui ont mis le feu à un couvent, pour nuire aux troupes constitutionnelles, ont été acquittés.

**CHOLERA.** — *Bruxelles.* — Du 15 septembre, à 9 heures du matin, au 16, à la même heure, 15 nouveaux cas, 4 décès, 12 guéris.  
*Gand.* — Du 15 septembre, à 7 heures du soir. — Depuis hier, 1 nouveau cas, 5 en traitement, 7 convalescens, 1 guéris.  
*Anvers.* — Du 16 au 17, 4 nouveaux cas, 5 décès.

On lit dans le *Courrier belge* :

« D'après les nouvelles indications que nous avons reçues, nous faisons aujourd'hui dans l'intérêt de la vérité quelques rectifications à ce qui était contenu dans la lettre datée de Londres 10 septembre, que nous avons insérée dans notre numéro de samedi dernier. Les propositions de la conférence apportées à Bruxelles par le général Goblet, n'ont rapport à ce qu'il paraît qu'à l'Escaut et à la partie des arrangements pour la dette qui concerne la liquidation du syndicat. Ces propositions ne touchent pas à la question des limites du Luxembourg et du Limbourg, en ce point, les journaux ministériels ont été mieux informés que notre correspondant de Londres. Les propositions pour l'Escaut ne parlent pas d'un droit de visite à réserver aux Hollandais. »

Ainsi il demeurerait vrai que d'après les propositions dont M. Goblet est porteur, il ne s'agirait plus que de payer à la Hollande une somme ronde de 100 ou 200 mille florins pour tenir lieu de tout droit de navigation sur l'Escaut.

Ici se présente une question importante. Ces propositions émanent-elles de la Hollande, non? Car tous les organes du roi Guillaume continuent à soutenir son droit de souveraineté sur l'Escaut. Un article du *Handelsblad* publié hier rend la négative à peu près évidente.

« D'après ce que nous apprenons, disait le journal hollandais, la conférence a fait encore un nouveau protocole, dans lequel on aurait taché de concilier les intérêts des deux parties. »

Dans notre opinion des propositions émanées de la conférence seulement ne signifient absolument rien, et n'aboutiraient qu'à traîner les choses en longueur. C'est même déjà aussi l'avis du journal hollandais, car il ajoutait à ce que nous venons de reproduire: « Diverses circonstances font présumer que cette nouvelle proposition de la conférence est aussi peu admissible que les précédentes. »

Toutes les nouvelles d'Anvers contredisent formellement le rapport des journaux hollandais. Les menaces du général Chassé, n'ont point empêché la continuation des travaux militaires. Cette fois du moins le gouvernement a rempli ses devoirs avec fermeté, et il a droit de s'en féliciter. Il a prouvé qu'il ne craignait nullement une reprise d'hostilité avec la Hollande. Espérons qu'il persévérera dans les voies de force où il est entré.

On lisait hier dans le *Courrier de la Meuse* :

« On nous annonce que le choléra vient de se déclarer à Verviers. Un jeune médecin distingué de Bruxelles, M. Allard, passant par cette ville, y a observé des individus atteints de cette maladie. »  
Le *Journal de Verviers* d'hier, que nous avons reçu ce matin ne nous apprend rien à ce sujet.

**DOUANES.** — Un arrêté royal, du 7 septembre courant, porte :

Art. 1<sup>er</sup>. A dater du premier octobre prochain, les bureaux de douanes, les voies, routes et chemins actuellement ouverts aux importations, exportations et transit, sont supprimés avec abrogation de tous les arrêtés antérieurs qui les établissent ou y affectent des attributions spéciales; ils sont remplacés par ceux indiqués dans les deux tableaux annexés au présent arrêté, savoir :

A. En ce qui concerne les marchandises exemptes des droits d'accises.

B. En ce qui concerne celles soumises aux droits d'accises (1).

Art. 2. Le service de ces bureaux et les attributions qui leur sont affectées demeurent circonscrites aux dispositions, limites et restrictions qui sont déterminées par la loi générale du 26 août 1822, ainsi que par les indications générales et respectives inscrites dans les colonnes des tableaux ci-dessus mentionnés, où ils se trouvent rangés; il n'est point en outre dérogé aux prohibitions et restrictions particulières auxquelles certaines marchandises se trouvent assujéties par les lois actuellement existantes.

Art. 3. Les importations, exportations et le transit ne pourront, conformément à la loi générale

(1) Le *Moniteur* promet la publication de ces deux tableaux dans un de ses prochains numéros.

précitée, s'effectuer que par les voies, routes et chemins respectivement assignés à chaque bureau.

Art. 4. Les bureaux désignés seulement pour la consommation locale et intérieure du rayon des douanes ne pourront servir aux importations ou exportations du commerce, ni à l'importation de transports destinés pour des communes du ressort d'un autre bureau, les marchandises dont l'introduction s'opérera par les bureaux de cette espèce ne pourront en conséquence obtenir des permis pour être ultérieurement réexpédiées.

Art. 5. La décharge des droits d'accises ne sera accordée pour exportations que sur celles qui seront dûment effectuées par les seules bureaux désignés à cet effet, et exclusivement sur les marchandises qui n'en sont pas exceptées, selon les indications de la dixième colonne du tableau B prémentionné.

**VOYAGE.** En 1820, le gouvernement des Etats-Unis envoya une expédition pour explorer les Montagnes Pierreuses et le pays situé à l'ouest de cette chaîne jusqu'à l'Océan. Quelques voyageurs se présentèrent pour effectuer l'entreprise, et après un examen préalable de leurs capacités, ils reçurent leurs instructions et partirent.

Depuis leur départ onze années se sont écoulées, et leurs parens, leurs amis, le gouvernement lui-même, désespéraient de les revoir jamais, les croyant victimes de la voracité des ours ou de la férocité des sauvages, lorsqu'après une si longue absence, ils viennent de donner des nouvelles de leurs personnes et de leurs travaux.

Au mois de décembre 1820, ils abordèrent à Green-Bay (baie verte), dans le lac Michigan, où ils passèrent le premier hiver de leur tournée. Ils traversèrent ensuite le Dog's Meadow (la prairie du chien), jusqu'aux cascades de Saint Antoine, (Falls of Antony), sur le Mississipi. De là ils remontèrent pendant 200 mille le fleuve Saint-Pierre, pour découvrir des mines de plomb dont ils soupçonnèrent géologiquement l'existence. Ils furent assez heureux pour en découvrir plusieurs d'une haute importance. Ce fut dans ce pays qu'ils passèrent leur second hiver.

Il redescendirent ensuite le fleuve Saint-Pierre jusqu'au Mississipi, puis ce dernier jusqu'à sa jonction avec le Missouri, et, remontant cette rivière, ils débarquèrent au pied des Montagnes Pierreuses, où ils hivernèrent pour la troisième fois.

Au milieu du mois d'août 1823, ils traversèrent les défilés des monts presque inconnus entre les flancs desquels ils étaient courageusement engagés, au risque de périr de misère et de besoin, sans avoir peut-être la force de retourner sur leurs pas, ni celle de fuir pour échapper aux monstres carnassiers qui étaient les seuls habitans de ces immenses solitudes. Mais leur persévérance fut couronnée de succès et après mille dangers, mille maux, mille fatigues plus inouïes les unes que les autres, après avoir souffert tour à tour les tourmens affreux et déchirans de la faim et de la soif la plus cruelle, ils franchirent les montagnes et demeurèrent huit ans du côté opposé, à faire de petites excursions et à se reposer pour affronter plus tard de nouveaux périls.

Pendant ce long espace de temps, ils atteignirent enfin les bords de la mer glaciale, et passèrent même en Asie. En revenant près des côtes de la Colombie, ils furent surpris par un orage épouvantable à la fin duquel l'hiver anticipant sur la saison, les força à se contraindre des huttes et à se caser neuf mois.

Ils eurent encore beaucoup à souffrir du froid qui était excessif. Le soleil restait des mois entiers sans leur montrer ses rayons et sa clarté bienfaisante; la neige avait jusqu'à quatorze pieds d'épaisseur. Ne pouvant se procurer aucune autre espèce de nourriture, ils furent contraints bien malgré eux d'égorger leurs chevaux pour se nourrir de leur chair.

Ce voyage est des plus intéressans pour la science, qui en retirera des fruits précieux. Au nombre des résultats importans de cette expédition fertile en événemens de tout genre, et dont nous aurons peut-être occasion d'entretenir un jour nos lecteurs, se trouve la découverte de plusieurs mines de sel, d'alun, d'or, de fer, d'argent et de cuivre.

LES JOURNAUX ORANGISTES.

Vous ne vous en doutez pas, mais c'est égal ; la Belgique est dans la consternation, les patriotes sont anéantis, la révolution est perdue, les Hollandais vont arriver incessamment à Bruxelles par le nouveau service des ballons en poste.

Eu un mot, la situation du pays est horrible, le volcan va faire explosion, nous aurons certainement une révolution à main armée.

Car les journaux orangistes redoublent de colère ; et le délicat et aimable *Messageur*, a dit et imprimé en toutes lettres, qu'il a acheté tout exprès un foulard aux couleurs brabançonnnes, uniquement pour cracher dessus.

Je vous demande un peu comme il importe à la Belgique de savoir où crache le *Messageur* ?

Comme si l'on n'était pas toujours certain que cela lui retombera sur le nez.

Nous n'aurions jamais, vous et moi, nous devons l'avouer humblement, l'esprit de faire des contes aussi drôles et aussi inattendus, la patience d'inventer des faussetés aussi palpables, cette brillante et vive imagination qui leur fait varier l'outrage sous tant de formes diverses, et le mensonge sous tant d'aspects plaisans.

Je vous déclare que je suis très curieux de raretés ; et ne trouvez vous pas rare, à une époque où chacun peut librement et franchement expliquer son opinion, de voir des gens vous abreaver d'insultes pour vous prouver qu'ils ont raison, se donner un mal d'enfer pour nous faire entrer dans la tête à coups de marteaux des vérités de leur invention, et tout en vociférant contre la liberté, prendre la liberté de vous traîner dans la boue, s'ils ne vous persuadent que l'opinion d'une dizaine d'individus est bien préférable à celle de toute une nation.

Je vous avoue que je trouve tout cela fort original, et que je serais très-vexé de voir interrompre la comédie légitimiste que jouent, pour nous amuser, quelques pauvres diables qui mourraient de faim si l'on baissait la toile.

Regardez vous comme une insulte les aboiemens du roquet qui vous poursuit dans la rue ? Pensez-vous que la boue vous outrage lorsqu'elle salit vos vêtements ?

Quand le peuple a-t-il écouté leur voix ? quand ont-ils recruté seulement une demi-douzaine de braves gens disposés à rompre une lance pour la légitimité ? où sont les masses qu'ils ont soulevées ? En un mot, voilà deux ans qu'ils prêchent dans le désert ; qu'ils continuent ou non, que nous importe ?  
(*Méphiséphéles.*)

**Pommiers remarquables.** — Un horticulturiste en Bohême a une plantation magnifique de pommiers de la meilleure espèce qui ne proviennent ni de semence, ni de greffe. Son procédé consiste à prendre des boutures choisies au bout desquelles il met une pomme de terre, et qu'il met ainsi dans la terre, en laissant un pouce ou deux du scion au-dessous de la surface du sol. La pomme de terre nourrit le bois en attendant qu'il pousse ses racines ; la bouture s'élève graduellement et devient un arbre magnifique donnant le meilleur fruit sans qu'il soit nécessaire de lui faire jamais subir l'opération de la greffe.

REGENCE DE LIEGE. — École industrielle.

Sous la date du 5 de ce mois, les bourgmestre et échevins ont invité à se présenter comme candidats les personnes qui ont les connaissances nécessaires pour remplir les fonctions de professeurs à l'école industrielle.

Parmi celles qui se sont déjà mises sur les rangs pour l'enseignement du dessin, se trouvent des artistes qui ne s'occupent que de la figure, de l'ornement ou du paysage. Ce n'est pas là la spécialité des connaissances qu'on exige dans le professeur de dessin à ladite école. Il doit être instruit particulièrement dans le dessin linéaire et le tracé des machines, dont il aura à expliquer la théorie dans ses rapports avec les arts usuels.

Telle est la condition indispensable de la nomination à cette place.

ETAT CIVIL DE LIEGE du 17 septembre.

**Naissances :** 4 garçons, 5 filles.

**Mariages 2,** savoir entre Jean Denis Henri Joseph Deponthier, propriétaire à Ampsin, et Marie Ida Rocour, rue Entre-deux-Ponts. — François Robert Olivier Napoléon Dresse, à Soiron, et Marie Catherine Ancion, quai de la Sauvenière.

**Décès 4** garçons, 3 filles, 3 femmes, savoir : Anne Catherine Dambois, âgée de 58 ans, rue Sœurs de Hasque, épouse d'Etienne Papillon. — Elisabeth Marguerite Smal, âgée de 53 ans, rentière, rue de la Régence, épouse de Nicolas Muller. — Marie Constance Noël, âgée de 36 ans, domestique, rue Vert-Bois, épouse de Jean Baptiste Wirtz.

VILLE DE LIEGE. — Instruction publique.

Des circonstances fâcheuses m'obligeant à changer mon établissement populaire en un LYCEE et PENSIONNAT, j'ai l'honneur d'informer le public que je ferai la distribution des prix à mes élèves le 20 courant à trois heures de relevée. Les parens et les amis de l'instruction sont invités à y assister.

Dans cette séance, Monsieur J. F. X. WURTH, que je me suis associé, développera, dans un discours concis, le plan que nous nous proposons d'adopter pour notre Lycée, dont l'OUVERTURE aura lieu le premier octobre prochain. Le mien aura pour but principal de dire un adieu pénible à mes élèves.

Salut et respect, Jbte. L. DUFLOS, à St-André.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Le soussigné déclare ne reconnaître aucune DETTE que son épouse Anne Marie STEVART aurait pu contracter par la suite.  
Antoine F. LAMBERMONT. 456

MM. DAVID et CHEON, lithographes, Montagne de la Cour, n° 52, à Bruxelles, ayant le dépôt des ouvrages et cartes géographiques de M. Vandermaelen, vont publier pour 1833 l'annuaire général, industriel et administratif de la Belgique.

Les personnes qui désirent souscrire à cet ouvrage peuvent s'adresser jusqu'au 25 septembre à M. LAROCHE, hôtel des diligences, à Liège. 457

A VENDRE à l'ancien Couvent des Augustins, sur Avroy, à Liège, de la *Chaux-collée* et non *collée* de première qualité, à des prix très-moderés. On se charge du transport par eau ou par terre.

Mardi deux et mercredi trois octobre 1832, neuf heures du matin, il sera procédé par devant M. le juge de paix des quartiers Sud-Ouest de la ville de Liège, par le ministère de M. LIBENS, notaire à ce commis, en l'étude de ce dernier, place Saint Pierre à Liège, à la VENTE aux enchères publiques par licitation.

1° D'une ferme dite haute Mehagne, située dans la commune de Chénée, canton de Fléron, province de Liège, consistant en bâtimens d'exploitation, vergers, prés et terres arables, le tout en un gazon longeant la chaussée dite des Grillons, contenant 48 bonniers métriques 29 perches 44 mètres, exploitée par Moreau.

2° D'une ferme située dans la commune d'Embour, canton de Fléron, consistant en un corps de ferme bâti à neuf, vergers, prés et terres arables, contenant 9 bonniers métriques 82 perches, exploitée par Deslandre.

3° D'une ferme située en Henne, commune de Vaux-sous-Chevremont, même canton de Fléron, consistant en un corps de ferme, vergers et terres arables aboutissant à la route de Chaudfontaine et à mi-chemin de Liège audit Chaudfontaine, contenant 6 bonniers métriques soixante-dix perches, exploitée par Hertay.

4° D'environ dix bonniers métriques quatre-vingt-quatorze perches de terre arable et prés, situés en lieu dit Becheron, dans ladite commune de Chénée, aboutissant à la rivière de Vesdre et sur le chemin de Chevremont, le tout formant un seul gazon, exploités par Deslandre et autres.

La situation est très agréable et propre à y bâtir une maison de campagne.

5° D'un bois, situé dans ladite commune de Chénée, à gauche en montant ladite montagne des Grillons, contenant onze bonniers métriques 18 perches, divisé en deux lots, dont un de 9 bonniers 18 perches et l'autre de 2 bonniers.

6° D'une petite maison située audit Chénée, en lieu dit Gravier, occupée par Deward.

7° D'un enclos dit la Terrasse, situé audit Chénée, contenant 54 perches, exploitée par Debruges.

8° D'un bois nommé Lilaj, et d'une pièce de pâture contigue, contenant 2 bonniers métriques 25 perches, situés en ladite commune de Vaux-sous-Chevremont, exploités par Barbier.

Tous les biens ci-dessus seront EXPOSES en masse puis en détail, à l'exception du n° 4<sup>er</sup>, ferme dite haute Mehagne, laquelle sera exposée en masse.

S'adresser pour le cahier des charges et conditions audit M. LIBENS, notaire.

( ) EXPOSITION ELEMENTAIRE DE LA RELIGION, par l'abbé G. MOENS, 4 vol. in-12. Prix 50 c., se vend chez J. A. LATOUR, imprimeur-libraire, rue du Pont-d'Ile.

A VENDRE DEUX PRESSES en bois dont une à imprimer et une à presser le papier. S'adresser rue Pont-d'Ile, numéro 32.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE POUR FAVORISER L'INDUSTRIE NATIONALE.

Première direction. — Administration des domaines et forêts. — 3<sup>e</sup> maîtrise.

FORÊT DE COUVIN.

On fait savoir qu'il sera procédé à la VENTE de diverses parties de bois, fond et superficie, dépendantes de la forêt de Couvin et situées sous les communes du Cal-des-Sarts, du Bruly et de Couvin, province de Namur.

Ces parties de bois sont divisées en 118 lots. La vente sera faite en une seule séance qui aura lieu, le mardi 25 septembre 1832, à 10 heures précises du matin, par devant le notaire PACOT, chez M. Collignon, aubergiste à Couvin.

Le prix d'achat sera payable ainsi qu'il suit, savoir : deux dixièmes un mois après l'adjudication et les huit dixièmes restans en huit payemens, d'année en année, à partir du jour de la vente, de sorte que le dernier dixième devra être acquitté le 25 septembre 1840 : Ces huit derniers dixièmes porteront un intérêt annuel de 4 pour cent au profit du vendeur.

S'adresser pour de plus amples renseignemens, pour obtenir des exemplaires de l'affiche et pour prendre connaissance du cahier des charges et conditions de la vente, dans les bureaux de la première direction de la Société Générale, Montagne-des-Douze Apôtres, n° 1262.30, à Bruxelles, chez M. de MARBOIS, maître particulier de la troisième maîtrise à Pesches, chez M. le notaire PACOT, à Couvin, ainsi que chez les agens de la Société Générale, à Mons, PHILIPPE, à Namur, etc.

COMMERCE.

Fonds anglais du 15 septembre. — Consol. 84 7/8 0/0. — Fonds belges 77 0/0.

Bourse de Paris, du 15 sept. — Rentes, 5 p. 0/0, jouiss. du 22 mars 1830, 96 fr. 85 c. — 4 1/2 p. 0/0, jouiss. du 22 sept., 00 fr. 00 c. — Rentes, 3 p. 0/0, jouiss. du 22 juin 1830, 69 fr. 70 — Actions de la banque, 462 fr. 50 c. — Certif. Falconnet 81 fr. 70 c. — Emprunt royal d'Espagne 1830, 80 0/0. — Emprunt d'Haiti, 000 fr. 00 c. — Emprunt rom. 81 1/2. — Emprunt Belge 79 1/4.

Bourse d'Amsterdam, du 15 sept. — Dette active, 3 1/4 00 00 0 ; idem différée 00 00. — Bill. de change 16 3/8 0/0. — Syndicat d'amor. 73 1/4 0/0 0, idem 3 1/2 0/0, 58 0/0 0/0. — Rente remb. 2 1/2, 00. — Act. Société de comm. 00 0/0 0/0. — Rus. Hope et Co. 96 1/2 à 98 1/2 ; idem ins. gr. li. 61 1/2 0/0. — idem C. Ham., 00 ; idem em. à L. 00 0/0 0/0. — Dan. à L. 0/0 0/0 — Ren. franc. 0 1/2. 69 1/2 0/0 0. — Métall. 85 1/2 0/0. — Naples Falc. 76 1/4 ; idem à Lond., 00 — Perp. à Amst. 81 1/8 0/0 0/00. — A. R. 4<sup>re</sup> levée, 000. — Rente perp. 00 00. — Lots de Pol. gne, 00 0. — Brésil., 00 0/0. — Grec 2<sup>e</sup> levée, 00 0/0. — Contr. de guerre 00. — Bill. du trésor, 99 3/8 1/2 0/0.

Bourse d'Anvers du 17 septembre. — Changes. — Amsterdam court jours 1/8 perte. — Paris court jours 1/8 perte. — Londres c. j. 40 1/9 P. — Hambourg c. j. 35 3/8 — Francfort c. j. 36 1/8 P.

	a courts jours.	à 2 mois.	à 3 mois.
Amsterdam	100 0/0	P	
Londres.	12 22 1/2	P	12 17 1/2 P
Paris.	47 1/4	P	47
Francfort.	36 1/4 1/6		35 7/8 A
Hambourg.	35 7/4 1/6		P 35 5/16
Escompte 4 0/0			

**Cours des Effets.**

Belgique	Empr. de 10 mill., 5 d'intérêt,	99 5/8 0.
	Empr. de 12 mill.	99 1/2 A.
	Empr. de 24 mill.,	76 1/4 à 3/8 et A.
	Dette active,	99 1/2 0.
	5	00 0/0 0.
	Oblig. de Entr.	5
Hollande.	Dette active,	2 1/2
	Oblig. synd.	4 1/2
	Rent. remb.	2 1/2

Arrivages au port d'Anvers, du 16 et 17 septembre.

Le schooner belge, Hull Packet, cap. Meyer, venant de Liverpool, chargé de sel.  
Le kof belge, Julia, cap. Visser, venant de Liverpool, chargé de sel.  
Le kof belge 2 Gebroeders, cap. Muys, venant de Liverpool, chargé de sel.  
Le brik américain Rotney, cap. Haghes, venant de Liverpool, chargé de tabac.  
Le pleyt belge Neptunus, cap. Pieters, venant de Liverpool, chargé d'avoine et laine.  
Le schooner belge Eclair, cap. Klein, venant de Maranhão, chargé de coton, cuirs, bois et étain.

Prix des grains au marché de Liège du 17 sept.

Fro. vent vieux la rasière P. B.	40 fl. 56 1/2 c.
Id. nouveau, id.	9 fl. 06 0/0 c.
Seigle, nouveau, id.	6 fl. 74 c.

H. Lignac, impr. du Journal, rue du Pot dor, n° 622, à Liège.